



La précarité pour comprendre la Démocratie Alimentaire

**Séminaire Chaire ADM
25 octobre 18**



Dominique Paturel
PhD Management Sciences (HDR)
dominique.paturel@inra.fr

Paradoxe(s) de la situation actuelle

D'un côté, une offre généralisée d'accès à l'alimentation pour les populations vulnérables sur le modèle de la distribution de l'aide alimentaire avec une délégation de la prescription à des intermédiaires : opérateurs historiques (et nouveaux) et un corps professionnel, à savoir les travailleurs sociaux.

De l'autre, une partie de la population française, consciente des enjeux de la transition écologique, revendique de reprendre la main sur les conditions de son alimentation. L'exemple des circuits mis en avant comme solution en est une bonne illustration.

D'un côté, la valorisation du modèle alimentaire basée sur la plaisir de manger et de manger ensemble

De l'autre la responsabilisation individuelle basée sur des messages de santé publique qui vont plutôt vers une nutritionnalisation de l'alimentation

Paradoxe(s) de la situation actuelle

D'un côté, une classe d'actifs que sont les exploitants agricoles dont 30% sont en situation de grande précarité (ils perçoivent moins de 354€/mois -rapport 2017, MSA) qui produisent à perte (Certains sont bénéficiaires de l'aide alimentaire).

De l'autre, une population qui est dans l'incapacité d'accéder à l'alimentation faute de revenus.

Etc.....

L' Aide alimentaire est une filière économique

16 octobre 1945, à Québec (Canada), 42 pays ont créé l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

1954: création de l'aide alimentaire internationale; les Principes de la FAO

1961: création du PAM (5,4 Milliards\$, 3,2M tonnes vivres, 80M personnes en 2014)

1967: les donateurs signent la Convention sur l'Aide Alimentaire

1996: sommet mondial de l'alimentation Rome

2002: Alliance internationale contre la faim

2009: Sommet mondial Sécurité alimentaire

Dispositif législatif « aide alimentaire »

1985: les Restos du cœur et Banque Alimentaire

1987: PEAD

1992: modification

2003: PAI

2004: PNAA

2009: consultation

2011: arrêt de la cour Européenne

2014-2020: FEAD

2017: EGA: aide alimentaire en France (1 Milliard€ - 4,8M personnes)

- 2000: prise en compte de l'impact nutritionnel
 - 2001-2005: PNNS1
 - 2006-2010: PNNS2
 - 2011-2015: PNNS3
 - 2017-2021: PNNS4
-
- Éléments pris en compte par l'Europe dans son plan Cohésion sociale et lutte contre la pauvreté dès 2000

L' Aide alimentaire est une activité agricole

2010: Loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche; inscription dans le code rural

2014: Loi d'Avenir de l'agriculture, l'alimentation et le forêt

2016: Loi lutte contre le gaspillage alimentaire; inscription dans le code de l'environnement

Suite aux EGA, gestion de l'aide alimentaire par la DGCS et inscription dans le code de l'action sociale.

Segment de marché « Alimentation des pauvres »

4,8 Millions de personnes en France (22 M en europe)



8,8M de personnes vivent au-dessous du seuil de pauvreté (1015€), soit 14,1% de la population

5 M vivent avec moins de 846€

143 000 sans domicile

149 000 logement fragile (cabanes, hôtels, foyers)



Potentiel de 4 à 5M de personnes supplémentaires

Les impensés

- ✓ La représentation servant de présupposé à l'aide alimentaire est celle de la grande précarité (1M de personnes)
- ✓ Référence est celle d'un homme blanc dans la rue, y arrivant par accident.
- ✓ Cette représentation sert l'expansion de l'aide alimentaire en présupposant que les familles à petits budgets et les personnes en précarité n'ont pas d'autres solutions pour manger que celle d'avoir recours à la distribution d'aide alimentaire.
- ✓ L'Aide alimentaire comme droit à l'alimentation

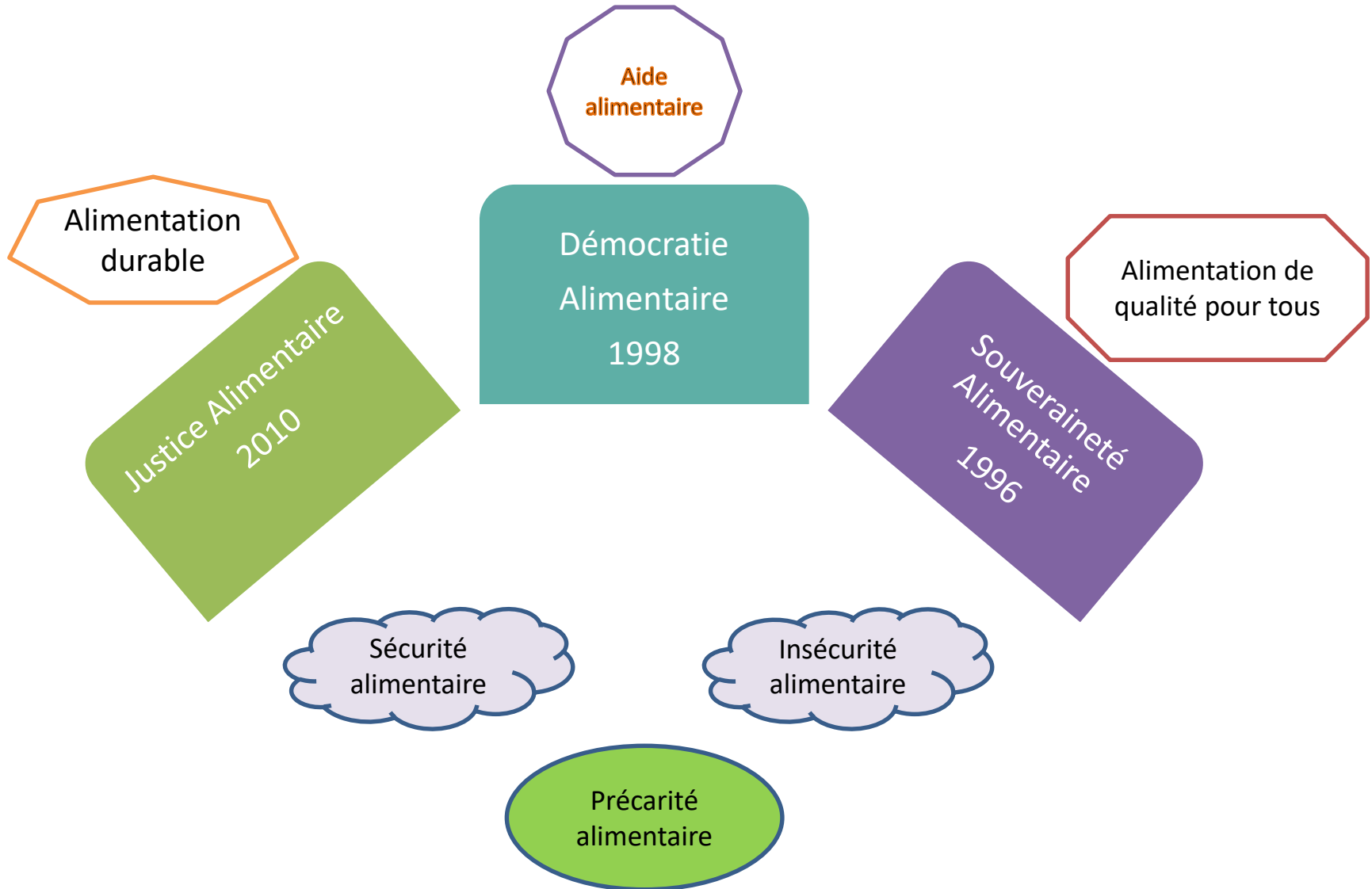
Les impensés

- La course en avant conforme à la logique d'un système productiviste d'accès aux ressources pour continuer à approvisionner le dispositif d'aide alimentaire en montrant l'augmentation des bénéficiaires en oubliant de dire que ces 4,8M sont captifs de cette offre (4M de personnes en situation de précarité n'utilise pas l'aide alimentaire)
- Les présupposés sur la pauvreté : des pauvres qui ne savent pas faire la cuisine, leurs courses et à qui il faut apprendre. Des études récentes montrent que ni les ateliers cuisines, ni l'engouement pour les jardins ne changent, dans la durée, les habitudes alimentaires.
- Et surtout, c'est faire table rase de 50 années de culture populaire sur la façon de vivre pendant les 30 glorieuses puis l'adaptation à la crise et ses conséquences actuelles.

Ce qu'on peut retenir...

- ✓ Alimentation comme marqueur de pauvreté, absente de la statistique sur la pauvreté et aide alimentaire, variable d'ajustement de la gestion de la pauvreté
- ✓ Alimentation comme problème public, justifiée par la santé et essentiellement la fonction biologique
- ✓ Signaux faibles de nouveaux droits sociaux liant la qualité de citoyen(ne) à l'accès aux besoins fondamentaux, en particulier l'alimentation.
- ✓ Nécessité pour les intervenants de l'aide alimentaire de s'extirper des cadres de pensée qui n'intègrent pas la transition écologique
- ✓ Nécessité de conscientisation des acteurs de la chaîne alimentaire qu'ils font partie d'un système et du rôle que peut avoir la société civile dans ses choix de projet alimentaire.

Trois concepts, plusieurs notions, un arrière-plan



Démocratie alimentaire

Définie par Tim Lang en 1998; il cherche à contrebalancer le manque de régulation par l'Etat du secteur agro-alimentaire et son emprise par l'industrie agro-alimentaire. Il pense qu'il ne faut pas le contraindre davantage mais plutôt le démocratiser (notion de système alimentaire)

Deux approches:

- Une première dont la préoccupation va être celle de trouver des réponses en termes de droit; Neil Hamilton aux USA (2005), Ndiaye, Paturel (2017)
- Une deuxième approche, celle de Neva Hassanein en 2003. Elle présente la démocratie alimentaire comme un moyen d'action collective à la disposition de la société et des mouvements sociaux. Cette piste sera également celle de Henk Renting et al en 2012, (Both, Coveney, Paturel, 2017)

Démocratie alimentaire

Ce concept a le mérite de poser à la fois les questions de justice - *à travers l'accès, la participation et le pouvoir d'agir* - et celles de citoyenneté, et ce pour l'ensemble des acteurs du système alimentaire (producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs...).



Mais quelle que soit l'entrée utilisée pour parler de démocratie, elle s'appuie sur un principe de justice sociale qui va permettre une articulation concrète avec la citoyenneté. (Paturel, Carimentrand, 2017)

Démocratie Alimentaire

Quatre fonctions universelles de l'alimentation (Paturel, 2018) :

- Fonction biologique
- Fonction identitaire
- Fonction sociale
- Fonction plaisir

Modèle alimentaire spécifique (Fischler, Masson, 2008, Credoc, 2011):

- Manger et cuisiner ensemble
- Goût
- Repas structurés tant dans le contenu que dans la temporalité

Vision systémique du système alimentaire (Malassis, 1994):

- Producteurs
- Transformateurs
- Distributeurs
- Consommateurs

-

Mais....

Les circuits courts ne peuvent pas nourrir tout le monde

Ne concerne qu'une partie du système alimentaire

Travailler avec les acteurs des circuits longs: se préoccuper des « autres », penser à la reconstruction d'autres « entre-soi »

Un des nœuds : la logistique

Etc.....

Définition « Accès »

Nous proposons de qualifier l'accès par trois caractéristiques :

- Une première sur l'accessibilité énoncée dans le droit à l'alimentation : il s'agit à la fois d'un accès économique et physique à la nourriture mais également de produits alimentaires adaptée aux besoins nutritionnels et culturels de la population (notamment en respect des religions).
- Une deuxième sur les conditions du mode de production de l'alimentation ; circuits longs, circuits courts, agriculture paysanne, conventionnelle etc... C'est aussi la question de la durabilité à la fois environnementale et sociale du mode de production qui posera la question des générations futures.
- Une troisième sur les conditions d'accès à l'information et/ou à l'éducation sur ce qu'est un système alimentaire durable : cette caractéristique est rarement évoquée alors qu'elle semble essentielle pour démocratiser les choix alimentaires et introduire des changements tant dans les politiques publiques que les comportements alimentaires.

(Ndiaye.P, Paturel.D, 2015)

Ce qu'on peut retenir...

Les 4,8Millions (bientôt 5 M) sont également le reflet d'un autre aspect tout aussi important à prendre en compte : la concurrence et la résistance à un changement de modèle d'accès à l'alimentation, porté par des associations caritatives ancrées dans un modèle économique libéral.

L'installation de ce dispositif d'aide alimentaire portée par quatre opérateurs historiques date du milieu des années 1980 et prend sa place dans les rapports de domination des populations catégorisées comme pauvres et plus généralement comme vulnérables (Thomas, 2010).

L'alimentation comme forme d'inégalité est probablement une des plus silencieuses. Les études récentes passent sous silence qu'une grande partie des 4,8 millions de ces bénéficiaires de l'aide alimentaire sont captifs de ce mode d'accès.

Cette approche caritative dans les politiques sociales successives défendent l'accès à une alimentation saine et de qualité en mettant en exergue l'aspect santé et la nutritionnalisation de celle-ci.



SÉMINAIRE FRANCOPHONE À MONTPELLIER
NOVEMBRE 2017, MARS ET MAI 2018

démocratie alimentaire

Quel périmètre d'un droit à l'alimentation durable ?

1^{ère} Séance: le droit à l'alimentation durable du côté du marché

2^{ème} Séance: l'alimentation comme discrimination

3^{ème} Séance: le droit à l'alimentation durable du côté des droits humains

14 et 15 Novembre 2018

INRA – Institut Montpellier Management

Chaire Unesco Alimentations du Monde -Chaire Unesco Droit Diversité des Systèmes Alimentaires - Maison
des Sciences de l'Homme - Sud

Bibliographie

Booth, S., Coveney, J., Paturel, D. (2017) Counter crimes and food democracy: suspects and citizens remaking the food system in A.Gray, R.Hinch, *A HANDBOOK OF FOOD CRIME. Immoral and illegal practices in the food industry and what to do about them*, Londres : Policy Press, pp 367-385

Carimentrand, A., Paturel, D. (2018) Un modèle associatif de circuits courts de proximité pour les épiceries sociales et solidaires : vers une démocratie alimentaire ?, in *R.O.R*, n°1, vol 13, pp 43-54

Fischler, C., Masson, E. (2008) *Manger: français, européens et américains face à l'alimentation*, Paris: Odile Jacob

Hamilton, N. (2005) Food Democracy II : Revolution or Restoration ? in *Journal of Food Law Policy*, vol 1, n°1, 31p.

Hassanein, N. (2003) Practicing food democracy : a pragmatic politics of transformation in *Journal of rural Studies*, vol 19 , pp 77-86

Lang, T. (1999) «Food policy for the 21st century: can it be both radical and reasonable? », in M. Koc, R. MacRae, L.J.A. Mougeot, J. Welsh (Eds.), *For Hunger-proof Cities: Sustainable Urban Food Systems*, International Development Research Centre, Ottawa, pp. 216–224.

Malassis, L. (1993) *Nourrir les hommes*, Flammarion : Paris

Mathe, T., Francou, A., Colin, J., Hebel, P. (2011) Comparaison des modèles alimentaires français et états uniens, in Crédoc, Cahiers de Recherche n°283.

Ndiaye, P., Paturel, D. (2017). La démocratie alimentaire locale : quels rôles pour les collectivités locales ?. In: Claire Marliac, Etat du droit, état des droits. Mélanges en l'honneur du Professeur Dominique Turpin (p. 295-308). *Mélanges du Centre Michel de l'Hospital*. Clermont-Ferrand, FRA : Centre Michel de l'Hospital. 856 p.

Ndiaye, P., Paturel, D. (2015) Note « Accès », projet CASDAR *AcceCible*

Renting, H., Schermer, M., Rossi, A. (2012) Building food democracy: exploring civic food networks and newly emerging forms of food citizenship in *Int. Jnl. of Soc. of Agr. & Food*, Vol. 19, No. 3, pp. 289–307. [en ligne]

<https://library.wur.nl/WebQuery/wurpubs/fulltext/319481>

Thomas, H. (2010) *Les vulnérables. La démocratie contre les pauvres*, Bellecombe: éditions du Croquant